

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
Poste: 35 fr.

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 JUILLET 1886

LES RÉPUBLICAINS ONT PEUR.

Les républicains ont une peur très grande des élections départementales du 17 août.

Unissons-nous contre l'ennemi commun disent les journaux officieux.

Méfions-nous des opportunistes! s'écrient les radicaux.

La vérité est que, à cette heure, le parti républicain est plus divisé que jamais.

L'union républicaine est devenue une combinaison aussi difficile que le problème de la quadrature du cercle.

Nous savons, d'après l'histoire, que lorsque la République commence à se diviser, sa division ne peut faire que croître et embellir.

C'est donc en vain que les amis de ceux qui tiennent la queue de la poêle et les cordes de la bourse prêchent la concorde. La concorde est impossible.

Les républicains se disputent comme des chiens affamés.

Aux conservateurs de profiter de ces rivalités ébouriffantes.

Qu'ils se remuent afin de pousser aux urnes les nombreux abstentionnistes qui ont laissé le champ libre aux tripoteurs de la République?

Il est déjà visible que beaucoup de gens se dégoûtent de ce régime énervant qui nous aggrave de toutes les façons.

Voyez comme la fête du 14 juillet a été plate, comme les lampions et les drapeaux ne sont fait rares!

C'est que les ouvriers ne travaillent pas; c'est que les petits marchands ne vendent presque rien; c'est que les gros négociants sont inquiets.

C'est que tout le monde est mécontent de la République; oui, tout le monde excepté ceux qui en vivent, c'est-à-dire un petit groupe de dévorants dont il est temps de se débarrasser la tyrannie méchante et imbécile.

Ouvriers, si vous voulez que le travail renaisse; marchands, si vous voulez que le commerce reprenne, il faut condamner cette république désordonnée et ruineuse; il faut expulser de toutes les positions électorales les auteurs du désordre et de la ruine.

Chronique générale.

Les opportunistes sont particulièrement furieux du succès et de la popularité du général Boulanger; on sait que c'était une vieille maxime de Gambetta qu'il fallait qu'un parti, pour être puissant, eût l'armée pour lui et eût un général dans la main, non pas un général quelconque, mais un général ayant un certain renom et une certaine influence sur le soldat.

Jusqu'à présent, les opportunistes n'ont pas été très heureux sous ce rapport; Gambetta avait d'abord pensé au général de Galliffet, car il était de ceux qui se soucient médiocrement des antécédents politiques, — mais M. de Galliffet était trop compromis par son passé pour exercer sur les troupes une influence sérieuse sinon pour leur faire renverser la République.

On avait pensé au général Billot, mais il manque de popularité dans l'armée; le général Camponon, le général Gresley, le général Millot ont successivement échoué et voilà qu'en dernier lieu c'est le parti radical qui se trouve avoir découvert la pie au nid.

Aussi la République française, le Voltaire, le Paris ne décolèrent pas et demandent que l'on fasse un peu moins de bruit autour du ministre de la guerre; s'il était de leurs amis, ils trouveraient cela tout naturel; aussi leur fureur est-elle très drôle et très réjouissante.

LA CHAMBRE JUGÉE PAR LES RÉPUBLICAINS.

Il est curieux de voir comment certains journaux républicains apprécient la session législative qui vient de finir et la majorité de la Chambre des députés.

« La Chambre, dit le Siècle, n'ayant point de majorité au vrai sens du mot majorité, si elle a pu constituer un ministère, n'a pu réussir à constituer un gouvernement. N'ayant point de majorité ni de gouvernement, comment aurait-elle pu avoir une politique? Le meilleur de son temps s'est perdu en interpellations oiseuses, en discussions vaines et décisions douteuses. »

Pas de majorité et pas de gouvernement! Le Siècle est également aimable pour messieurs les députés et pour messieurs les ministres.

Nous avons mentionné que le Progrès-militaire, dont le directeur vient d'être décoré au 14 juillet par le général Boulanger, s'était appliqué à propager la légende du coup tiré en l'air dans le duel Lareinty.

La France militaire de Limoges a fait mieux. Elle a fait afficher sur les murs de la ville de grandes affiches tricolores sur lesquelles on lisait une dépêche télégraphique ainsi conçue:

Dépêche télégraphique de la France militaire:

« Le duel entre MM. de Lareinty et le général Boulanger a eu lieu ce matin à neuf heures, à Meudon. Après avoir essayé le feu de son adversaire avec ce sang-froid imperturbable dont il a donné tant de preuves devant l'ennemi, M. le général Boulanger a tiré en l'air, montrant ainsi à son adversaire politique qu'il était aussi généreux que brave. La foule a acclamé le général à son retour à Paris. »

Hier matin, le Journal officiel annonçait que M. Lavazelle, directeur de la France militaire, était nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

C'était la récompense!

On sait que le jeune prince Henri d'Orléans devait concourir cette année pour Saint-Cyr.

Ses compositions lui ont été renvoyées non ouvertes.

Le jour des obsèques de M^r. Guibert, M^r. l'archevêque de Paris, répondant à un désir du défunt, a fait distribuer douze mille francs aux pauvres visités par diverses associations de secours.

S. A. R. le duc d'Anmale, en partant de Bruxelles par l'express, a été accompagné, jusqu'à Ostende, par LL. MM. le roi et la reine des Belges, ses neveux.

M^r. le duc d'Anmale est arrivé à Douvres, après une heure de traversée.

Leurs Majestés, en quittant Ostende, se sont rendues à Blakenbergh pour assister à l'inauguration du Kursaal.

LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Chartres ont quitté Paris, dimanche matin, accompagnés de leurs enfants, les princes Henri et Jean d'Orléans et la princesse Marguerite d'Orléans.

S. A. R. le duc de Chartres se rend en Danemarck pour voir sa fille, la princesse Waldemar.

S. A. R. M^{me}. la duchesse de Chartres se rend avec ses enfants à Tunbridge-Wells, auprès de Monseigneur le Comte de Paris et de S. A. R. le duc d'Anmale.

RÉVISION DU PROCÈS BAZAINE

On lit dans le Figaro: « Ce que l'on croyait un canard, prend l'allure de la vérité. »

Bazaine aurait bien réellement l'intention de faire réviser son procès. Mais il ne se présenterait pas en personne, il serait représenté par un avocat dont nous devons encore faire le nom. »

Le Nord discute comme suit la question de la révision du jugement par lequel l'ex-maréchal Bazaine a été condamné:

« Le duc d'Anmale a été appelé, comme doyen des généraux de division en activité,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

TROISIÈME PARTIE LEQUEL?

Il avait quelque peu desserré son étreinte, il se penchait vers sa victime qu'il rapprochait de lui. Le même reflet de lampe éclaira l'improbable rictus du bourreau la face livide et tuméfiée du moribond, qui déjà râlait, les yeux en dehors de l'orbite et la langue débordant les lèvres.

« Entends-tu? conclut le vengeur, comment tu t'es souvenue-toi du Lyma! »

Les deux serres triomphantes du vautour se crispèrent, broyant le cou de sa victime, dont on entendait craquer les vertèbres.

Le corps fut agité d'un tressaillement suprême, puis il se relâcha.

« Il a reçu son châtiment, dit le forçat; il est mort! »

— Filons! conclut le Louveteau, qui s'était emparé du portefeuille.

Ils bondirent tous les deux vers la porte, mais s'efforcèrent vainement de l'ouvrir. Pas de clef! pas de serrure!... Une porte à secret!... une porte de fer!

Ils se rabattirent sur le cabinet... Un cabinet noir, sans la moindre ouverture.

Les deux assassins se consultèrent, se comprirent plus encore du regard que de la voix.

La nuit était venue... Un premier étage, mais d'où l'on pourrait descendre à l'aide des rideaux.

Ils les arrachèrent et les réunirent, s'appropriant à les suspendre au balcon.

Mais, dès leurs premiers pas sur ce chemin de la fuite, ils reculèrent épouvantés.

Dans le jardin, tout à l'heure obscur, une brigade de sergents de ville s'avancait, les uns portant des lanternes, les autres une échelle, et qui paraissait devoir s'appliquer précisément à la fenêtre, dernier espoir de nos deux bandits.

Ils s'étaient rejetés à l'intérieur. Éperdus, affolés comme deux carrossiers dans un piège, ils tournaient, ils regardaient, cherchant quelque issue.

La porte s'ouvrit du dehors, démasquant une escouade pareille à la première, mais commandée par un chef dont les insignes attestaient l'autorité. C'était le commissaire de police.

Le Meg des Megs a fini sur l'échafaud.

Alphonse est pensionnaire du gouvernement, à la Nouvelle-Calédonie. Nonobstant, il se figure parfois encore être un grand d'Espagne, et jure par Notre-Dame del Pilar!

XV

RÉCOMPENSES

Léonard, à peine reconnu par sa mère, lui avait tout confié, son amour, son espérance.

— Va! lui dit la duchesse, cours apprendre à M^{lle}. de Rios que je serai heureuse de la nommer ma fille!

Puis, à Fernande qu'elle attirait, qu'elle pressait dans ses bras:

— Et toi, à qui j'ai si longtemps donné ce nom... toi, dont notre bonheur est l'ouvrage, et qui sera toujours mon enfant!... Voyons!... parle... Que souhaites-tu?... Que veux-tu pour ta récompense?

— Accompagner Léonard, avait répondu Fernande.

Ils étaient partis tous les deux; ils trouvèrent la marquise et sa fille dans leur salon, celle-ci, Carmélita, plus triomphalement belle encore que sur le portrait de Léonard.

— Léonard de Vinci!... dit-elle en le saluant de ses gazettes comme d'autant de drapeaux. Tous! tous! ils sont d'accord pour vous proclamer un maître!

Et s'adressant à Fernande:

— Ah! lui dit-elle, sois la bienvenue! Je serai fière de parler devant toi qui, la première, m'a fait rougir de ma sottise vanité!... Depuis lors, ton ami Philibert Khun me l'a mieux encore démontré, notre ambition la plus haute doit être de partager le sort d'un homme qui ne relève que de son propre mérite... La vraie noblesse, mais la voilà!

Elle s'était retournée vers l'artiste; elle continuait, ne s'adressant plus qu'à lui:

— Monsieur Léonard... vous m'aviez dit à Nice que vous m'aimiez... A Paris, vous me l'avez répété... J'avais ajourné ma réponse, et vous répondez aujourd'hui... Avec l'agrément de ma mère, d'après mon privilège d'Américaine qui me permet de disposer de moi-même et de parler franchement, bravement... je désire être votre femme... je vous aime!...

Il était à ses pieds, éperdu d'orgueil et de joie, baisant avec transport les deux belles et loyales mains qu'elle lui abandonnait à la fois.

— Que va dire la duchesse, se récria Fernande en souriant; elle qui vient de retrouver un fils héritier de ses biens, de ses titres, et comptait te l'offrir pour mari?

— Mon mari, répliqua sincèrement et sans regrets Carmélita, le voici... C'est Léonard!

— Eh bien! déclara Fernande, sois récompensée comme tu le mérites... Léonard est le duc, et tu

à présider le conseil de guerre qui a jugé le maréchal Bazaine. S'il n'était pas également pourvu de son grade, il n'aurait pas qualité pour faire partie de ce conseil et les délibérations de ce dernier sont nulles, comme le serait le verdict d'un jury dans lequel aurait siégé un citoyen incapable de remplir les fonctions de juré.

» Le principe essentiel en vertu duquel est réglée la composition des conseils de guerre est le même, en effet, qui sert de base à la législation du jury, c'est le vieux principe du droit pour chacun d'être jugé par ses pairs, c'est-à-dire par des hommes se trouvant dans les mêmes conditions d'égalité devant la loi commune. De même que la présence d'un étranger, non naturalisé, dans un jury, suffit à invalider le verdict de ce jury, de même la présence sur les bancs des jurés du conseil de guerre d'une personne n'appartenant pas légalement à l'armée et n'étant pas pourvue d'un grade égal à celui de l'accusé, suffirait à frapper de nullité le jugement du conseil.

» Les républicains ne peuvent échapper à ce dilemme : ou le duc d'Aumale était, en 1872, en pleine possession du grade de général de division, et ce grade est encore aujourd'hui sa propriété ; ou le maréchal Bazaine n'a pas été régulièrement jugé et sa condamnation est en droit, sinon en fait, absolument nulle. »

UN VOYAGEUR ÉCONOME

M. Grévy est parti pour passer quelques mois de vacances dans ses propriétés du Jura.

En supposant tout au pire, c'est-à-dire en supposant que M. Grévy ait dû payer sa place, voici à quoi l'a engagé cette dépense :

De Paris à Dijon.....	38 fr. 80
De Dijon à Dôle.....	5 fr. 80
De Dôle à Mont-sous-Vaudrey.....	2 fr. 70
	<hr/>
	47 fr. 30
Retour.....	47 fr. 30
Soit.....	94 fr. 60

Or, M. Grévy touche trois cent mille francs pour frais de voyages.

Donc, il lui reste par année sur ce seul chapitre..... 299,905 fr. 40.

Lesquels, multipliés par le nombre d'années de sa présidence, présentent le chiffre de..... 5,398,297 fr. 20.

C'est un joli denier démocratique, on en conviendra.

Mais on dira à cela qu'avec ses gloires, la République ne doit pas compter.

La République paie son « vieillard ».

Boulangier lui-même !

En quelle profonde erreur sont les gens qui pensent que la masse des Français est de sens et de tempérament républicains ! Sans cesse, bien au contraire, ils manifestent leur besoin d'être à la dévotion d'un

seul homme ; il faut un but unique et vivant à leurs enthousiasmes, et, si païens qu'ils soient, ils n'adorent qu'une idole. Et ce qu'il y a de très intéressant à observer, c'est que plus ils sont radicaux, c'est-à-dire plus ils se jugent foncièrement républicains, plus ils sont à la dévotion de l'homme, plus ils se montrent fervents adorateurs de l'idole.

Depuis Gambetta, ils n'avaient point eu l'occasion de s'engouer d'une individualité : il semble que l'engouement dont le général Boulanger est en ce moment l'objet, soit d'autant plus vif qu'on a été plus longtemps sans découvrir un homme dont on puisse s'engouer.

Gambetta, cependant, avait du moins fait quelque chose ; bon ou mauvais, peu importe ici ; mais sa légende était patriotique, et l'affection inspirée pouvait avoir sa raison d'être. Mais on en est à se demander ce qu'à bien pu faire le général Boulanger, pour que déjà, sur tous les points du territoire, on constate l'existence de quantité d'ardents Boulangistes.

L'expulsion des Princes ? Cette belle œuvre n'est point sienne, et je l'en félicite : il n'a eu à intervenir que dans ses corollaires, et je le plains. Ses projets de réforme d'organisation militaire ? Ils sont encore à l'état de projets, et il est impossible que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ceux qui l'accablent puissent savoir, avant qu'ils soient discutés, avant de les connaître, même, quelle en peut être la valeur.

Il reste donc à son actif l'institution du port de la barbe dans l'armée, la suppression des retraites militaires, la reprise de la revue du 14 juillet, — sans doute, pour juger de l'effet, — et la création, à Paris, d'un cercle militaire, tel qu'il en existe, dès longtemps, dans la plupart de nos villes de garnison ; de plus, son pistolet a raté dans un duel où aucun des combattants ne visait son adversaire.

Je ne vois pas qu'il y ait là motifs à grand enthousiasme et à folle passion. Mais que voulez-vous ? Il y a si longtemps que ces excellents républicains français avaient été sevrés d'enthousiasme et de passion, avaient été privés d'adorer une idole, qu'ils se jettent dans les bras de la première venue, sans trop s'occuper de savoir si ses pieds sont d'argile.

Le général Boulanger, lui, n'a garde de se défendre de cette effervescence et d'enrayer les manifestations qu'elle produit : bien au contraire il ne manque pas une occasion d'en provoquer de nouvelles...

Il a donc un but. Quel peut-il bien être ? Il serait bien difficile de le dire, et j'avoue que ce doute ne me laisse pas sans inquiétude.

Il est très certain que, depuis quelques mois, la conduite du général Boulanger est bien faite pour donner raison à ceux qui lui prêtent des intentions d'autoritarisme exagéré. Mais le ministre de la guerre sait fort bien que pour faire un 18 Brumaire, il faut pouvoir s'appuyer sur des campagnes d'Italie et d'Égypte, et ce n'est qu'après un Marengo qu'on est sacré empereur. Or, n'est-il pas à craindre que le général Bou-

langer, grisé par le vulgaire encens qu'on lui brûle sous le nez sans trop savoir pourquoi, ne se mette en tête d'avoir, lui aussi, son Arcole et ses Pyramides, tout en se réservant Marengo ?

Mais, pour tout cela, il faudrait la guerre ; non pas une guerre du Tonkin, qui ne saurait illustrer qu'un amiral Courbet et où l'on meurt sans qu'une foule en délire vous acclame aux accents des retraites aux flambeaux. Ce qu'il faudrait, c'est la vraie guerre, la guerre d'Europe...

Mais, objectera-t-on, il n'appartient pas au général Boulanger, seul, de faire ou non la guerre...

Bon ! Allez donc lui parler de cela ! Il vous répondra que, la guerre, c'est son département, et il n'entend pas que nul vienne s'occuper de ses affaires, — il vous l'a bien montré. On fait ce qu'on veut, quand on a l'armée dans sa main ; et, sans l'avoir, Ferry, un civil, a bien fait le Tonkin !...

On me trouvera peut-être bien audacieux dans mes hypothèses ou bien alarmiste dans mes prévisions, comme on voudra. Soit. Mais je ne puis m'empêcher de frémir quand je pense à ce qui peut arriver lorsque l'ambition tient un homme, et que cet homme tient une nation...

Ceux-là qui ne savent raisonner que suivant ce qu'ils ont appris dans les réunions publiques, me répondront que, mieux que les ministres, les Rois tiennent les nations.

C'est vrai. Mais les Rois vivent pour les nations, et ne vivent pas d'elles ; l'ambition est inutile aux souverains légitimes ; ils n'en ont qu'une : celle de donner à leur peuple la plus grande somme de prospérité possible, tout en sauvegardant sa dignité ; leur intérêt, même, est de n'avoir que celle-là, car c'est la seule qui puisse faire leur gloire en même temps que consolider leur dynastie.

C'est être aveugle que de ne pas voir que les destinées d'un pays ne pèsent rien entre les mains d'un homme qui en fait l'enjeu de la partie qu'il engage contre la fortune, et dans laquelle il n'a rien à perdre que lui-même...

A toute heure, en République, un pays est exposé à devenir cet enjeu ; il doit l'être fatalement un jour.

On comprendra que j'aie peur que ce jour soit proche, et que je me demande si le joueur qui doit risquer la France ne signera pas bientôt, comme le Bergeret de la Commune : Boulanger lui-même !

ROGER PASCALIS.

TROUBLES A MARSEILLE

On manifeste, même à Marseille, en faveur du général Boulanger.

Nous lisons dans le *Soleil du Midi* :

« Cette admirable collection de voyous, de souteneurs et de repris de justice, qui forme l'avant-garde de la République, ne manque décidément plus une occasion de manifester ses sentiments de haine envers tout ce qui est respectable, et notre journal réserve, paraît-il, leur fureur.

» Le duel Boulanger-Lareinty a servi sa-

Je ne demande qu'à bénir deux enfants de plus, et ce sera mon meilleur bouquet de fête !

Guillaume, l'heureux époux de Francine, est aujourd'hui l'un des principaux négociants du faubourg Saint-Antoine.

Léonard passe six mois en Espagne, c'est le duc de Montmayor ; six mois en France, on ne l'appelle plus alors que Léonard, le grand artiste, et c'est de cette autre noblesse que Carmélita, sa chère femme, se montre encore plus fière.

Fernande, ou plutôt M^{me} Philibert Khan, s'est associée d'esprit et de cœur à toutes les idées généreuses de l'époux dont elle fait le bonheur, à toutes ses bonnes œuvres... y compris celle des Enfants de Paris.

FIN.

Un paysan consulte son médecin :
— Pas possible de dormir !... Il fait une chaleur !... Les punaises nous dévorent !...
— Prenez une boîte de poudre insecticide et vous en serez débarrassé.
Le paysan s'en va.
Le lendemain, sa femme accourt :
— Mon homme se meurt ! Mon homme est mort !...
Le docteur s'empresse...
Il trouve le malheureux en train de se tordre sur le lit.
— Et pourtant, gémit la paysanne, je ne lui ait fait prendre que la moitié de la boîte !

seras quand même la duchesse de Montmayor.

Tout fut expliqué.

— Ça ne gêne rien, n'est-ce pas ? termina Fernande.

— Non ! conclut Carmélita ; mais que je suis heureuse de lui avoir donné la preuve qu'il était aimé pour lui-même !

Puis, après l'élan de reconnaissance de Léonard, et s'adressant à la généreuse amie qui n'était plus désormais que M^{lle} Bazin :

— Et toi, Fernande ?

— Oh ! répondit-elle, j'ai aussi mon rêve. On verra !

Six mois plus tard, réunion joyeuse et cordiale à la villa de Saint-Mandé... C'était la fête de maman Bazin !

Fernande, sa chère fille, la secondait en toutes choses et faisait gracieusement les honneurs de la maison.

On y voyait, d'une part, Francine et Guillaume ; de l'autre, Léonard et sa belle duchesse... retour d'Espagne, où la douairière était restée.

L'ami Philibert n'avait eu garde de manquer à la fête.

Depuis quelque temps, ses visites étaient devenues plus fréquentes. « Je ne suis heureux qu'ici ! » disait-il. Et cependant sa gaieté d'autrefois lui faisait défaut. Il manquait, ce jour-là, d'expansion,

d'entrain. Quelqu'un le lui reprocha.

— Il faut, s'expliqua-t-il, que je reparte pour l'Amérique !

— Eh ! pourquoi donc ? dit Carmélita qui le regardait en souriant : je l'ai deviné, je le sais. Ah ! vous vous êtes permis de me faire lire jadis en moi-même... A mon tour, je lis dans votre cœur, et tout haut. Vous êtes seul, et comme autrefois Guillaume, comme hier Léonard, vous regrettez de ne pas être deux... Vous aimez...

— Moi ! se récria-t-il en rougissant, moi qui ai passé la quarantaine...

— Taisez-vous donc ! Vous avez deux fois vingt ans... Demandez plutôt à Fernande, qui m'autorise à dévoiler aussi son secret.

— Son secret ?

— Eh ! oui... Mais regardez-la donc, ingrat que vous êtes ! elle vous aime et n'aimera jamais que vous...

— Je l'atteste aussi, déclara Francine.

Et comme Philibert, éperdu, se refusait encore à les croire, Fernande elle-même ajouta :

— Je ne démentirai pas mes sœurs !

Elles l'avaient prises chacune par une main et la condensation vers son fiancé, que, d'autre part, Léonard et Guillaume flossaient à ses genoux.

Il y tomba, s'écriant :

— Elle consent donc !... Vous le voulez tous...

— Y compris maman Bazin ! conclut celle-ci.

medi soir de prétexte à une nouvelle manifestation de la colère voyoucratique à l'égard du *Soleil du Midi*.

» Entre onze heures et minuit, un groupe de cent nervis s'est formé devant la porte de la préfecture aux chants patriotiques de la *Marseillaise*, interrompu par les cris de Vive la République ! A bas le Soleil !

» Après un *Chant du départ* hurlé par une sarabande, les cris de : Au Soleil ! se sont fait entendre.

» Aussitôt la tourbe des manifestants descend la rue Saint-Ferréol, grossie à chaque carrefour par quelques bons républicains surtout par des curieux.

» Arrivés rue Cannebière, devant la Cour des officiers, les voyous, voulant faire acte de leur patriotisme, demandent le drapeau qu'un garçon en tablier blanc s'empresse d'arborer.

» Après cette manifestation, ces citoyens plus vaillants devant des gens désarmés qu'ils ne le seraient devant l'ennemi de nos braves soldats, se sont portés devant le *Soleil du Midi*.

» L'adjoint Nicolas était là, avec sa figure sinistre.

» Les manifestants, après avoir hurlé bas le *Soleil du Midi* ! Vive le Petit Provençal ! Vive le Petit Marseillais ! se sont dirigés côté de la Mairie, puis sont revenus devant le *Soleil* où, inspirés par les récentes défilées du *Petit Provençal*, ils criaient aux des lampions : *Les millions* !

» Après le *Soleil*, ils ont continué leurs démonstrations devant le café Bodou et devant les principaux cercles.

» Plus de dix mille numéros du journal ont été vendus en moins de deux heures à la Cannebière.

» C'est un vrai triomphe !

» Les manifestants s'étaient rendus à la préfecture où ils se flattaient de faire entendre une délégation. Ils ont trouvé des bois et le drapeau demandé n'a pas été hissé.

» Il en a été de même devant le palais de Colomb, le vaillant et digne commandant du 15^e corps d'armée.

» Toute manifestation a sa contre-partie. Après les injures, proférées par des voyous avinés, des habitués de la poule et des sons de tolérance, nous avons eu sous les fenêtres les ovations des honnêtes gens dignes.

» Les cris de *Vive le Soleil* ! *Vive le Soleil de Paris* ! ont été poussés par nos manifestants plusieurs reprises.

» Des feux de bengale allumés sous les fenêtres des fenêtres du *Soleil* ont été couverts d'applaudissements.

» A deux heures, la ville est restée dans le calme. »

Les scènes de samedi soir se sont renouvelées dimanche soir, à Marseille, devant les bureaux du *Soleil du Midi*.

La foule a brisé à coups de pierres transparent d'annonces et des vitres du journal, devant la police immobile. Elle a cessé de crier et de huer.

Vers minuit on a même jeté du pétrole ce qui a provoqué un commencement d'incendie. Le capitaine des pompiers a fait des blessures graves aux mains.

La gendarmerie et la police ont dispersé les abords du journal, et la foule dispersée aux cris de : « Vive la République ! Vive Boulanger ! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 septembre.
Nos rentes sont toujours peu mouvementées. Les écartés insignifiants. Les 3^e et 4^e ont baissé de 82.95 ; 4 1/2 0/0, 110.50.

L'action du Crédit Foncier est à 335. Elle a baissé de 10 francs. Les obligations de la ville de Paris sont en hausse. Les obligations des Chemins de fer et Communales à lots font chaque jour de nouveaux progrès, elles s'acheminent lentement vers le pair.

La Société Générale se tient à 430. Elle a baissé de 10 francs. Les comptes de dépôts s'est accru de 5 millions et les bénéfices de 290,000 fr. ; ils s'élèvent pour le premier semestre à 1,812,000 fr.

L'action de la Société de Dépôts et de Comptes Courants se traite à 603.75. Elle a baissé de 10 francs. Les obligations de la ville de Paris sont en hausse. Les obligations des Chemins de fer et Communales à lots font chaque jour de nouveaux progrès, elles s'acheminent lentement vers le pair.

Le Panama est toujours très demandé. La mission annoncée pour le 3 août sera bien accueillie par le public. Les capitaux parent déjà à cette grande opération.

Bonne tenue de nos Chemins de fer. Les actions sont très demandées.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Courses de Saumur.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, les courses de Saumur auront lieu, cette année, le dimanche 8 et le mardi 10 août. Le grand Carrousel de l'École de cavalerie sera donné le lundi 9.

Premier jour de courses, dimanche 8 août.

1^{er} Prix de la Société d'Encouragement (1^{re} série), 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux nés et élevés en France, n'ayant jamais, jusqu'à 3 ans et au-dessus, gagné une course en Angleterre, un handicap de 40,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly.

2^o Prix de Saumur (handicap), 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 450 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne.

3^o Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires.

4^o Steeple-Chase militaire (2^e série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat.

5^o Course de Haies (handicap), 4,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 400 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second.

6^o Prix du Conseil Général (steeple-chase handicap), 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

Lundi 9 août, grand Carrousel donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses, mardi 10 août.

1^{er} Prix du Gouvernement, 4,000 fr., donné par le gouvernement, pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée : 50 fr., moitié des entrées au second.

2^o Poule de hacks. — Course de haies (gentlemen), 500 fr. ajoutés à une poule de 400 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant bon *fidem* depuis le 4^{er} janvier 1886 de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne.

3^o Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires.

4^o Steeple-Chase militaire (2^e série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrites sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat.

5^o Steeple-Chase militaire (3^e série), un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat.

6^o Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase, 4^e série), 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jus-

qu'au moment de la course un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure.

7^o Prix de Consolation (steeple-chase), 1,200 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée : 50 fr. au second.

Mercredi 11 août, Tir aux Pigeons.

FORTIFICATIONS CLASSÉES ET DÉCLASSÉES

On lit dans la *France militaire* :

« Il est à désirer que le Parlement se prononce le plus tôt possible sur le projet de loi dont il est saisi au sujet du classement ou du déclassement, au point de vue des servitudes défensives, d'un certain nombre d'ouvrages de fortification.

« Les nouveaux ouvrages dont le ministre de la guerre demande le classement ont été exécutés récemment pour la défense de notre frontière terrestre ou pour celle de nos côtes.

« Quant aux anciennes fortifications, dont il demande le déclassement, après avis conforme du conseil de défense, elles comprennent : la citadelle d'Amiens, les dehors de la place d'Arras, un retranchement intérieur à Lille, le château de Saumur, la place de Colmar, diverses redoutes à Bastia, et un grand nombre de batteries de côte.

« Tous ces ouvrages n'entrent plus dans la nouvelle organisation défensive du territoire. »

La lettre suivante a été adressée, par M. le Procureur de la République, à Saumur, à tous les procureurs de la République :

« Saumur, le 17 juillet 1886.

« Monsieur le Procureur de la République,

« Je vous prie de vouloir bien faire rechercher très activement une jument de 7 ans, 1 m. 55, bai cerise, quelques poils blancs en tête; elle s'est échappée, le 3 juillet, sur le champ de courses de Verrie, à Saumur.

« C'est une jument d'officier d'une valeur de 1,900 fr. Elle a dû être volée.

« Prière de communiquer le présent avis à la presse et d'arrêter tout individu qui ne justifierait pas de la provenance légitime de cette jument.

« Inutile de faire dresser des procès-verbaux de recherches.

« Agréez, Monsieur le Procureur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Procureur de la République,

« PRYSSONNIÉ. »

ELECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Voici les noms des candidats pour les élections au Conseil général qui auront lieu le dimanche 1^{er} août prochain dans trois cantons de notre arrondissement :

Montreuil-Bellay, M. GIGOT, conseiller sortant.

Saumur (N.-E.), M. BRUAS, conseiller sortant.

Vihiers, M. ARTHUR DES NOUËS, maire de Somloire.

LA CLASSE DE 1884

Au conseil des ministres tenu hier, le vice-amiral Aube, ministre de la marine, a annoncé qu'il allait prendre un arrêté pour congédier la classe 1884 à partir du 1^{er} août.

Le départ de la classe serait avancé de quatre ou cinq mois.

Les hommes libérés actuellement en France seront placés en congé renouvelable dans leurs familles.

Ceux actuellement en campagne seraient placés dans les mêmes conditions à leur rentrée en France.

Dans le fameux discours qui s'éleva en ce moment sur les murs, le ministre de la guerre a affirmé que, dans l'armée, on ne nommait JAMAIS à un grade quand il n'y avait pas d'emploi vacant.

« Les *Tablettes des Deux-Charentes*, parlant de ce cas, assurent qu'il y a présentement dans la marine 5 CAPITAINE DE VAISSEAU ET 40 CAPITAINE DE FREGATE qui sont en excédent au cadre réglementaire et qui, par conséquent, ont été nommés sans qu'il existât de vacances. »

Que pense M. le ministre de la marine du « jamais » de son collègue de la guerre ?

La *Petite France*, journal de M. Wilson, a publié avec empressement les récits fantaisistes que l'on sait sur le duel Lareinty-Boulangier, mais elle s'est bien gardée de reproduire les procès-verbaux des témoins.

Bonne foi républicaine !

LONGUE. — Un bien triste accident est arrivé jeudi 15 juillet au marché de Longué.

M^{me} Meignan, âgée de 35 ans, demeurant à Moulherne, avait amené une génisse sur le champ de foire.

Cette jeune bête, qui n'était jamais sortie, devint tout-à-coup furieuse. Pour la calmer, M^{me} Meignan s'approcha d'elle, malgré les conseils qui lui furent donnés.

La malheureuse femme reçut un violent coup de corne dans la poitrine. Le sang s'échappa aussitôt par une large et profonde blessure.

Mandé en toute hâte, le médecin est accouru donner des soins à la victime dont l'état est grave. (J. de Maine-et-Loire.)

CHOLET. — Dans l'après-midi du 12 juillet courant, le nommé Mathonneau (Eugène-Théodore-Jean), soldat au 77^e de ligne, s'est suicidé dans les dépendances de la maison habitée par M. Richard, major du 77^e de ligne, rue de la Gendarmerie.

Les causes qui ont poussé ce jeune homme à cet acte de désespoir sont inconnues.

M. de Freycinet, président du conseil, a confirmé hier à ses collègues qu'il ne pourrait se rendre aux fêtes de Nantes, le 25 juillet courant, mais qu'il serait remplacé par M. Baïhaut, ministre des travaux publics, qui y représenterait le gouvernement.

Dimanche 18 juillet, à Paris, le thermomètre marquait, à sept heures du matin, 24 degrés au-dessus de zéro ; à 11 heures, 26 degrés 5 au-dessus de zéro ; à 2 heures du soir, 29 degrés au-dessus de zéro. Hauteur barométrique 757.8. Température la plus basse de la nuit, 19 degrés au-dessus de zéro.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 1 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

PERVRSITÉ PRÉCOCE

Sous ce titre, la *Liberté* publie un article plein d'intérêt.

Voici, dit-elle, un fait auquel il faut faire attention :

« Depuis une dizaine d'années, les crimes commis par des enfants se sont multipliés dans des proportions effrayantes. Comparé à la période précédente, le nombre des délinquants et des criminels de moins de 20 ans et même de moins de 16 ans, a quadruplé. De 5,000 environ, il s'est élevé à plus de 20,000. En outre, la manie du suicide a tout à coup envahi de tout jeunes cerveaux que l'on devait croire à l'abri de ce dégoût de la vie.

« Chose plus étrange et plus lamentable, les méfaits commis par ces bandits précoces attestent une dépravation extraordinaire et présentent même un caractère sauvage qui dépasse la férocité des crimes commis par des hommes. « Cet âge est sans pitié, » a dit La Fontaine en parlant de l'enfance. Peut-être, en effet, n'a-t-il pas conscience de ses actes, et pousse-t-il à l'excès, sans s'en rendre compte, l'instinct abominable de faire le mal.

« Tout récemment, nous avons été témoins de faits monstrueux, par exemple l'attentat immonde commis par un frère sur sa sœur en public, en plein jour, au milieu d'une troupe d'autres enfants qui « rigolaient » — c'est le mot dont ils se sont servis, — en encourageant de leurs applaudissements et en voyant s'accomplir cet infâme inceste.

« A tout moment, la Cour d'assises et la police correctionnelle voient s'asseoir sur

leurs bancs des bandes de jeunes malfaiteurs parfaitement organisés pour le pillage, le vol et même l'assassinat. En tout cas, il est peu de crimes, commis par des brigands de profession, où l'on ne trouve associé et complice quelque enfant qui se forme, de bonne heure, à l'école « de la haute et basse pègre », pour employer la langue de l'argot. »

La conclusion — très juste — de la *Liberté*, c'est que la responsabilité de ce déplorable état de choses incombe à l'éducation laïque et matérialiste :

« C'est elle qui a chassé Dieu de l'école et la religion de l'instruction primaire. Les enfants seront privés désormais de la force et de la consolation que les enseignements de la loi faisaient germer dans leurs jeunes âmes contre les épreuves et les souffrances de la vie.

« Ils arrivent maintenant dans le combat pour l'existence avec toute la brutalité des passions inassouies, sans pouvoir les modérer par ces saintes croyances d'autrefois qui leur annonçaient une douce et paternelle Providence, toujours veillant sur ceux qui méritent sa grâce et ses bienfaits. Le matérialisme de la libre-pensée leur crie qu'il n'y a pas de Dieu, pas de justice, pas de rémunération, pas d'espérance au-delà de ce monde et que tout est permis à celui qui est assez fort pour s'emparer de ce qu'il convoite.

« Voilà dans quelles idées s'élèvent les nouvelles générations. Au sein des classes inférieures ce sont des germes de désorganisation qui ne peuvent manquer de produire des fruits empoisonnés. »

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 17 juillet :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Le cardinal Guibert ; La chapelle ardente ; L'église du Sacré-Cœur ; La revue de Longchamps ; Le dompteur Bidet. — *Une Idylle au Tyrol*, nouvelle, par Victor Fournel. — *Rechts*. — Rébus.

GRAVURES : M^{re} Guibert. — Une revue à Longchamps. — L'église du Sacré-Cœur à Montmartre : Etat actuel des travaux. — La nouvelle tenue des sapeurs-pompiers. — Le dompteur Bidet et le lion Sultan dans la soirée du 6 juillet, à la fête de Neuilly. — *Rechts*. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Saumur, quai de Limoges

THÉÂTRE PIETRO GALLICI

Pendant quelques jours seulement,

Tous les soirs, à 8 heures et demie, spectacle féerique, grandes nouveautés à sensation, mises en évidence par le maître PIETRO GALLICI, M^{re} DELILLE et une troupe d'artistes d'élite.

Voyage rapide autour du monde.

Le Château des Fantômes, féerie en 1 acte et 9 tableaux.

Dimanche et jeudi, à 3 heures, grande fête de famille à prix réduits.

On trouve chez tous les libraires :

LE CROUP

(Souvenir d'enfance)

Nouvelle saisissante, écrite par un de nos jeunes compatriotes, et que nous recommandons à nos lecteurs.

Prix de la brochure : 50 cent.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Boîtes-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QU'EN CHEZ L'ÉDITEUR PAR CHEQUES CERTAINS DE

Payable CINQ FRANCS par mois FRANCS D'ACQUISITION,

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Bains de mer de Préfailles

(Loire-Inférieure)

Le village de Préfailles est situé à l'entrée de la baie de Bourgneuf; on y arrive par le chemin de fer de Nantes à Pornic.

SOURCE FERRUGINEUSE BICARBONATÉE

Très remarquable.

M. BOURASSEAU, de Saumur, concessionnaire.

Vente des Eaux de Préfailles et Limonade ferrugineuse.

S'adresser, pour renseignements et pour avoir la notice, à M. BOURASSEAU, concessionnaire à Préfailles (Loire-Inférieure).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrières, n° 12.

VENTE

Aux enchères publiques SUR SAISIE IMMOBILIÈRE,

D'une Maison

ET DE DIVERS MORCEAUX DE TERRE ET VIGNE

Situés communes du Puy-Notre-Dame et du Vaudelnay-Rillé.

L'adjudication aura lieu le samedi 21 août 1886, heure de midi, à l'audience de vacation des criées du Tribunal civil de Saumur.

On fait savoir :
Qu'à la requête de M^{me} veuve Doussain, rentière, demeurant à Saumur, rue de la Cocasserie,
Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,
Il sera procédé, le samedi vingt-et-un août mil huit cent quatre-vingt-six, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Commune du Puy-Notre-Dame

Primo.
Une maison, entourée de terre, bois et vignes, située au caillon du Bois, commune du Puy-Notre-Dame, contenant environ sept hectares trente ares vingt centiares, joignant au levant Hery, au midi un chemin, au couchant Rabouan et Clé, au nord la route de Saunziers au Puy.

Secundo.
Un morceau de terre et vignes, situé à l'Entrevault, même commune, contenant trente-huit ares soixante-deux centiares, joignant au levant le chemin, au couchant le chemin d'exploitation, au nord M^{me} veuve Legeard et au midi Audouard.

Tertio.
Un morceau de terre, situé au même lieu, même commune, contenant huit ares quatre-vingt centiares, joignant au levant le chemin, au couchant le chemin d'exploitation, au nord M^{me} veuve Legeard et au midi Audouard.

Quarto.
Un morceau de vignes, situé sous le Bois, commune du Puy-Notre-Dame, d'une contenance de huit ares quatre-

vingt centiares, joignant au levant Plau et autres, au couchant M. Rabouan, au midi le chemin.

Quinto.
Un morceau de vignes, situé même lieu, même commune, d'une contenance de quatre ares quarante centiares, joignant au levant Boislieux et autres, au couchant Biard, au nord le bois, au midi le chemin.

Sexto.
Un bois, au même lieu, contenant neuf ares, joignant au levant Boislieux, au couchant Blandeau, au nord Proust.

Septimo.
Un morceau de vignes, au canton de la Petite-Rivière, commune du Puy-Notre-Dame, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au levant Turfalt, au couchant Guyard-Baptiste.

Octavo.
Un morceau de vignes, au même lieu, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au levant Gaudin, au couchant Gasnault et autres.

Nono.
Un morceau de vignes, au moulin de l'Horizon, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au levant Coant, au couchant Jousset et autres.

Commune du Vaudelnay-Rillé.

Primo.
Un morceau de vignes, situé au Bois-Guyou, commune du Vaudelnay-Rillé, contenant trois ares vingt centiares, joignant au levant Cuvret et au couchant Marceron.

Secundo.
Un morceau de vignes, situé même lieu, contenant deux ares vingt centiares, joignant au nord M. Borit, au couchant un chemin.

Ces immeubles seront mis en vente en un seul lot et sur la mise à prix de mille huit cents francs, ci... 1.800

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M^{me} veuve Doussain, sus-nommée, sur M. Louis Jouault, propriétaire, ayant demeuré au Puy-Notre-Dame, actuellement sans domicile ni résidence connus en France, suivant procès-verbal de Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, en date des cinq et six mai mil huit cent quatre-vingt-six, visé et enregistré conformément à la loi.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé à M. Louis Jouault suivant exploit du même huissier, en date du vingt mai mil huit cent quatre-vingt-six, aussi visé et enregistré conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-six, volume 40, numéro 24, et volume 40, numéro 25.

Le cahier des charges, clauses et

conditions auxquelles les immeubles saisis seront mis aux enchères, a été déposé, après son enregistrement, au greffe du Tribunal civil de Saumur, le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-six, par ledit M^e Beaurepaire, avoué de M^{me} veuve Doussain poursuivante.

Par exploits dudit M^e Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, en date des vingt-un et vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrés, sommations ont été faites au sieur Louis Jouault, partie saisie et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles, de prendre communication du cahier des charges et d'assister à sa lecture et publication.

Copie de ces exploits a été dénoncée à M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, conformément à l'article 692 du Code de procédure civile, suivant exploit de M^e Bedon, en date du vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrés.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-six.

La publication du cahier des charges a eu lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur le dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, et à la même audience le Tribunal a fixé l'adjudication à l'audience de vacation du samedi vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-six.

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur les immeubles saisis des inscriptions à raison d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;
2° Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné.
Saumur, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON DE CAMPAGNE

Et droit de chasse sur 45 hectares environ, situés entre Cholet et Chemillé.

Maison d'habitation, Écuries et Remises.

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A LOUER DE SUITE

PETITE MAISON d'habitation

Avec cave, pressoir, cuve, pompe, bassins, etc.,

Jardin et petite Vigne plantés d'arbres fruitiers, d'un seul tenant et clos de murs.

Le tout est situé grande route du Pont-Fouchard à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve GUICHARD, au Pont-Fouchard.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER

UNE MAISON

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué à Saumur. (489)

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur, Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

NETTOYAGE ET VERNISSAGE

DE

Pianos et Meubles

LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans, n° 49. (490)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable.

Pour noces, banquets, bals

Comprenant : Grand CAFÉ avec billard, jardin, deux jeux de boules, six coïres, trapèzes et jeux divers. MAISON d'habitation avec écuries, située route de Saumur Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GRAND, rue de Lorraine, 20, Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Rue de la Visitation, 16.

Grand choix d'OBJETS MOBILIERS de toute sorte : vieux meubles, faïences, objets d'art, armes, etc. — Visible tous les jours.

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelière, Saumur.

Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminée.

POUR CAUSE DE FIN DE...

A VENDRE

CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. BLAIN, au Couloir.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde en possession d'un principe toxique ni caustique, guérissant sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 50 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. L'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 75	82 80	Est	803	800 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	516
3 % amortissable	84 85	84 92	Paris-Lyon-Méditerranée	1197 50	1197 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532	529	Est	388 25	388 25
3 % (nouveau)	82 10	82 15	Midi	1130	1130	1865, 4 %	528 75	528	Midi	387	387
4 1/2 %	107 83	107 56	Nord	1515	1520	1869, 3 %	412	412	Nord	399 50	399 50
4 1/2 % (nouveau)	110 50	110 47	Orléans	1317 50	1320	1871, 5 %	396	396 25	Orléans	389	389
Obligations du Trésor	514	517	Ouest	870	870	1875, 4 %	518	521	Ouest	390	389
Banque de France	4165	4175	Compagnie parisienne du Gaz	1423 75	1415	1876, 4 %	518	518	Paris-Lyon-Méditerranée	384 50	384 50
Société Générale	456 25	455	Canal de Suez	2063 75	2013 75	Bons de liquid. Ville de Paris	529	528 75	Paris-Bourbonnais	393	390
Comptoir d'escompte	1016 25	1010	C. gén. Transatlantique	495	492 50	Obligations communales 1879	482	482	Canal de Suez	588	588
Crédit Lyonnais	520	520	Russe 5/0 1870	103	103 25	Obligat. foncières 1879 3 %	474 50	474 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1353 75	1355				Obligat. foncières 1883 3 %	380 25	381			
Crédit mobilier	202 50	202 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir
Saumur (Orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	Saumur	8 21	»	»	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Saumur (État)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	Thouars	6 45	12 40	1 30	4 24	9 12	Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 15	7 06
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	Saumur	»	»	»	Saumur	»	»	»
Brézé-s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	Brézé-s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	Saumur	»	9 26	4 34	Chinon	7 43	4 41	8 58
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	Saumur (État)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	Port-Boulet	8 40	12 20	6	Port-Boulet	8 10	6 43	10 02
Loudun	»	8 09	»	3 16	»	Loudun	7 48	1 25	3 01	5 38	10 55	SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS							